

Compte rendu succinct de la commission sportive 22 du 16/09/2008

Présents : Etienne Deheegher (CN Erquy), Patrice Gault (BN Ile Grande), Matthieu Dugenet (CDV + St Jacut), Frederic Le Goff (CN Paimpol-Loguivy), Christophe Ooghe (EV Trébeurden), Pierre Gaubert (CMV St Brieuc), François Coudray (SN St Quay-Portrieux), Sébastien Allard (CN Plérin), Arnaud Trossat (CN Pléneuf), Pierre Gueutier (CN Port-Blanc + CDV), Julien Le Coq (CN Pléneuf), Gilles Hervé (CN Trégastel), Annick Martin (CDA), Chantal Ferris (ASN Perros), Philippe Le Norment (ANPB), Philippe Biarnes (CN Perros-Guirec), Pierre Le Boucher (Pt CDV), Hervé Nivet (CN Port-Blanc), Yvon Furet (CDV)

• Information sur la ré-affectation des optimists D2 du Conseil Général

- Les 20 optimists du Conseil Général ont été affectés à des benjamins selon des critères sportifs (classements coupe D1 puis Coupe D2 2008) ainsi que sur un engagement à suivre un programme sportif fixé dans une convention (la liste des coureurs a été diffusée aux clubs concernés).

• Affectation du matériel Pool de compétition

- 3 bateaux laser radial figurent encore dans le pool de compétition
 - Laser année 2005 affecté à Martin Lauras du CN Plérin
 - Laser année 2004 affecté à Claire Berthoux du CN Plérin
 - Laser année 2003 en attente d'un avis des entraîneurs Laser (affectation ou déclassement dans le cadre du plan nautique 2009)
- 1 PAV RSX 2006 affectée à Pierre Le Coq du CMV St Brieuc
- 2 PAV RSX (2005-2007) + 1 grément 2006 affectés à Nicolas Le Gal BN Ile Grande
- Demandes déclarées dans le cadre du Plan Nautique 2009 :
 - 1 Laser standard pour JB Gelée du CN Plérin
 - 1 PAV RSX pour Adrien Mourichon du CMV St Brieuc
 - 1 PAV RSX pour JB Fogliani du CMV St BrieucPour ces deux coureurs PAV peut-être possibilité de récupérer le matériel de Nicolas Le Gal (A voir avec Nicolas)

• Evolution du schéma sportif et de la pratique de proximité en Bretagne saison 2008-2009 (nouveau règlement de Ligue)

- régates d'automne 2008 (principalement départementales) de septembre à décembre pour la pratique D2 et D1
 - début des Championnats départementaux Windsurf Glisse, Catamaran et Dériveurs
- régates de printemps 2009 de mars à juin pour la pratique D2 et D1
 - pour les coureurs D2 poursuite des Championnats départementaux Windsurf Glisse, Catamaran et Dériveurs.
 - pour les coureurs D1 qualifiés ou identifiés par les CDV : championnat de Bretagne Windsurf Glisse, Catamaran et Dériveurs comptant comme sélection au championnat de France.
- régates de masse 2009 de mars à octobre pour la pratique pour tous : championnat de Bretagne Extrême Glisse, Raids catamaran, Handisport (Minji), Voile Habitable
- Recommandations :
 - Réduire la durée de course sur les épreuves des championnats départementaux d'automne afin de limiter les écarts entre les coureurs D2 et D1 et privilégier le nombre de départs (recommandation aux Comités de Course).
 - Permettre aux meilleurs coureurs des séries avec faible effectif de se regrouper sur les épreuves d'un seul championnat départemental d'automne (ex : les 29er, les catamarans)
 - Chaque CDV adapte son règlement sportif

- Afin de respecter le principe d'une progression dans la saison sportive, il est affirmé qu'il est nécessaire de mettre en place par chaque CDV **une qualification des coureurs D1** après les championnats départementaux d'automne.

- **Evolution du règlement sportif Côtes d'Armor et du calendrier 2008-2009**
 - **Automne 2008 / Printemps 2009**
 - **Optimist D1/D2**
 Les régates du 5 octobre à l'Île Grande et du 26 octobre 2008 sont ouvertes aux D1/D2. Il faudra prévoir sur ces deux régates un départ séparé benjamins/minimes ainsi qu'un classement séparé sachant que les benjamins ne visent pas une sélection pour le championnat régional se déroulant au printemps. Nous aurons donc les minimes D2 et D1 sur le même départ, le classement des minimes de l'automne permettant de qualifier les coureurs pour le championnat de Bretagne (mars-juin 2009) qualificatif aux championnats de France espoirs.
 Le nombre de minimes qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue des deux régates de l'automne.
 Au printemps les benjamins et les minimes non qualifiés continueront sur le championnat Départemental D2.

 - **Laser D1/D2**
 Deux régates départementales sont créées à l'automne en remplacement des régates D1, le 19 octobre à Pléneuf Val André et le 23 novembre à Plérin. Ces régates sont ouvertes à tous les coureurs lasers D1/D2 du 22 et du 35. Le nombre de laser espoirs qualifiés pour le championnat de Bretagne (mars-juin 2009) qualificatif aux championnats de France espoirs sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue des deux régates de l'automne.
 Au printemps les coureurs lasers non qualifiés continueront sur le Trophée voile légère d'Armor.

 - **Planche à Voile D1/D2**
 A l'automne et jusqu'en février les coureurs participent aux régates de bassin (bassin Trégor, bassin baie de St Brieuc, bassin Est Lancieux/Île et Vilaine. Le cumul des différents classements de bassins permet de qualifier les coureurs espoirs (bic 293D+Raceboard) pour le championnat de Bretagne (mars-juin 2009) qualificatif aux championnats de France espoirs
 Le nombre de minimes qualifiés sera fixé par la commission sportive 22 à l'issue de cette période.
 Au printemps les coureurs espoirs non qualifiés continueront sur le championnat Départemental D2.

- **Stages sportifs Départementaux**
 - **Stage optimist D2/D1 Toussaint 2008**
 Il se déroulera du 25 au 26 octobre à Trébeurden, le 26 octobre étant consacré à une régata D2/D1. Ce stage est prévu en externat, les coureurs extérieurs au Trégor pouvant être hébergés chez les coureurs du Trégor

(une gestion des possibilités d'hébergement sera organisée par le CDV lors de l'inscription au stage)

- Stage Laser du 28 au 29 octobre à Hourtin
- Stage Laser du 14 au 18 février 2009
- Stage optimist D3/D2/D1 Pâques 2009 du 6 au 8 avril
- **Rappel des nouvelles modalités d'affectation des vacances entraîneurs du conseil général 22 (projets de bassin)**
 - Conditions :
 - Présentation d'un prévisionnel dès le début de saison sportive
 - Appartenance des entraîneurs à une Equipe Technique Départementale (ETD) (**voir liste jointe**)
 - Réalisation de fiche action (bilan) pour chaque vacation
 - Actions retenues :
 - Entraînements regroupant aux minimums deux clubs et différents intervenants de l'ETD (Entraînements départementaux et de bassin prioritairement D1 puis D2)
 - Suivi de compétition de niveau au moins régional (les entraîneurs départementaux et les entraîneurs de club encadrant les régates D1)
 - L'encadrement de tous les stages départementaux
 - Modalités :
 - Après l'avis conjoint du CDV 22 et du Conseil Général en fonction du bilan quantitatif et qualitatif de l'action menée, la subvention sera versée à la structure employeur du cadre technique avec mandatement par semestre.
 - Les différents montants de vacations :
 - BE « non aidé » dans le cadre d'une autre action départementale 95 € / vacation
 - BE « aidé » dans le cadre d'une autre action départementale 70 € / vacation
 - Entraîneur fédéral : 55 € / vacation

- **Les Centres Départementaux d'Entraînement remplacent les CLE délabellisés**

Le cahier des charges a été validé lors de la réunion du 14 juin

- CDE nouvelle formule Windsurf Glisse (293OD, RB Espoir), Dériveur (Laser Radial) : CDV 22, 29, 35 et 56
- CDE nouvelle formule Catamaran (15.5, HC16) : CDV 56
- CDE nouvelle formule Dériveurs (420, 29er, Laser Standard) : CDV 29

Mise en œuvre des CDE nouvelle formule avec les CDV

- Créer le groupe de pilotage au sein de la commission sportive LBV05
- lister les coureurs inscrits pour une saison sportive dans les CDE nouvelle formule
- Programmer les regroupements d'entraînements les week-ends et vacances scolaires en complément des entraînements réalisés dans les clubs
- Constituer un collectif d'entraîneurs intervenants (clubs, CDV, LBV05)

- Financer des regroupements d'entraînement (CDV, LBV05)
 - Présenter ce nouveau dispositif à la DRDJS et Conseil Régional pour une nouvelle labellisation
-
- **Calendrier sportif 2009 (voir fichier joint)**